

## Liens acteurs publics / opérateurs privés

Exemple de Territoire d'énergie Mayenne sur le schéma directeur des infrastructures de recharge de véhicules électriques (SDIRVE

*Réseau SMILE – Le 14/12/2023*

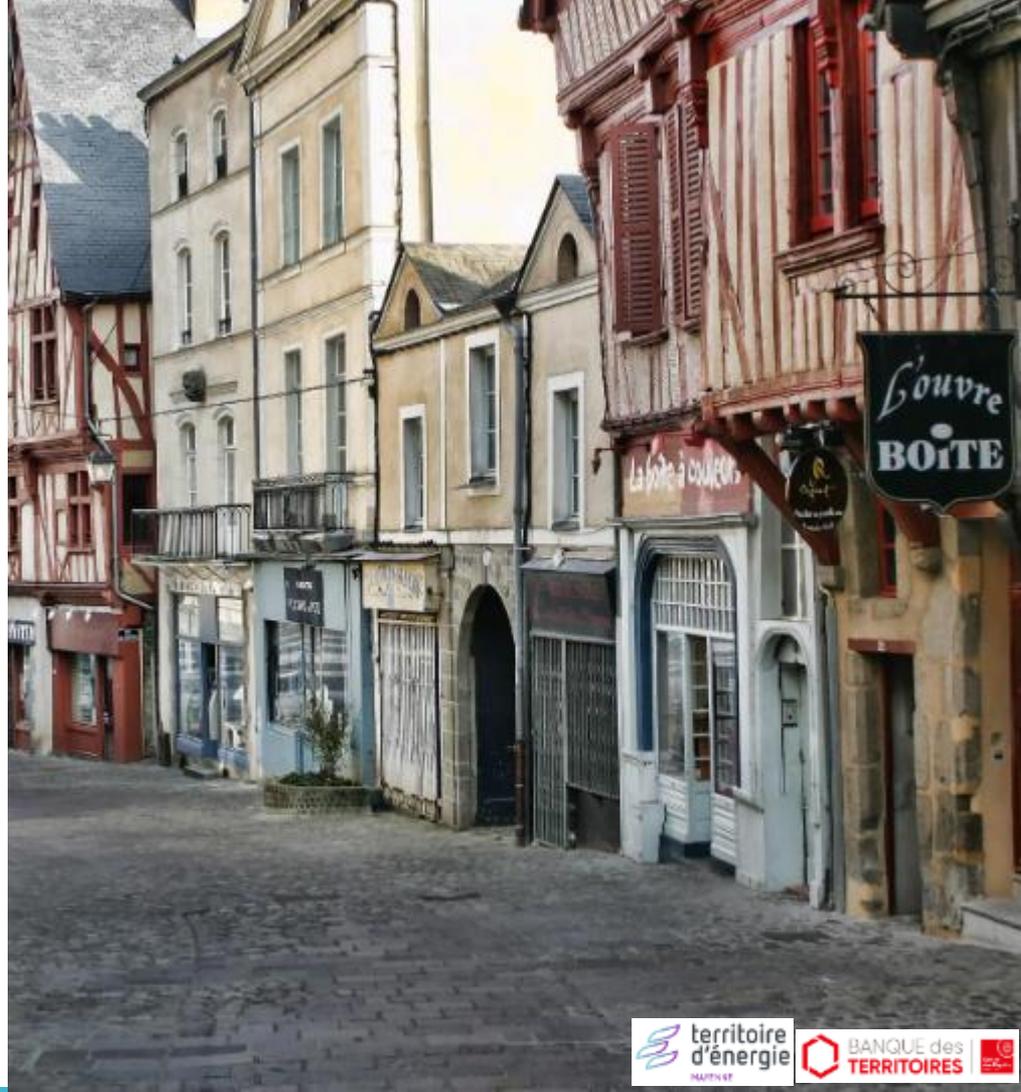


# SOMMAIRE

1. **Compétences de Territoire d'énergie Mayenne et IRVE**
2. **Schéma directeur des installations de recharge de véhicules électriques**
3. **Liens avec les opérateurs privés**



# Contexte et objectifs du schéma directeur



# 1. Compétences de Territoire d'énergie Mayenne et IRVE



# TERRITOIRE D'ÉNERGIE MAYENNE

La boîte à outils « énergies »  
au service des collectivités mayennaises

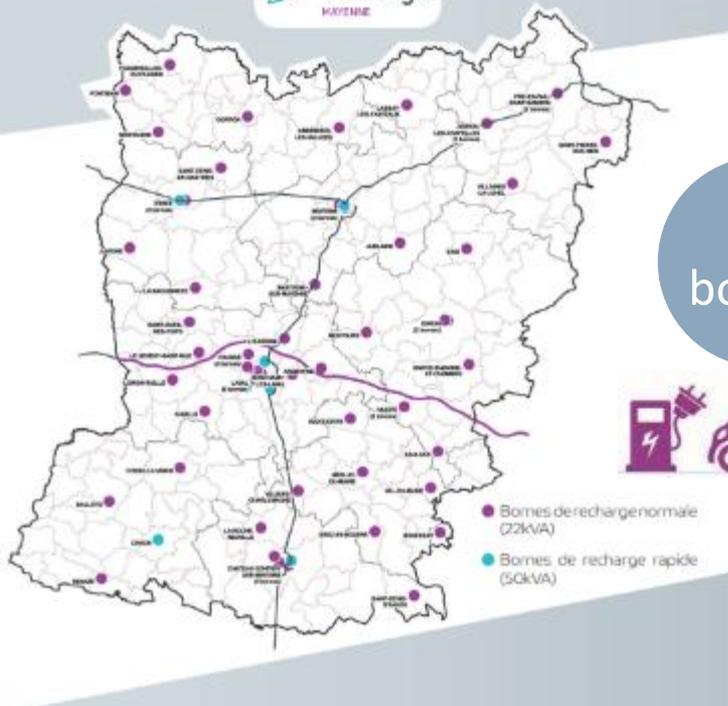
Territoire d'énergie Mayenne :

Un syndicat qui regroupe les communes autour des réseaux de gaz et d'électricité



# Le parc de bornes de recharge de Territoire d'énergie Mayenne

INFRASTRUCTURES de Recharge de Véhicule Électrique dans le département de la MAYENNE (2022)



65 bornes

58 bornes normales

7 bornes rapides



## Phase pionnière :

Déploiement des bornes de recharge dès 2014 pour le compte des communes.

**Recharge à destination**  
sur la voirie publique ou sur un lieu d'intérêt

Investissement : 22 kVA : 10 000 €

**Borne de recharge normale**  
22 kW  
Recharge complète en AC ou en DC : 2 à 5 h

**Recharge longue distance**  
sur la voirie publique ou sur un lieu d'intérêt

Investissement : 50 kVA : 50 000 €

**Borne de recharge rapide**  
50 kW  
Recharge complète en DC : 1 à 2 h

## 2. Le schéma directeur des infrastructures de recharge de véhicules électriques (SDIRVE)

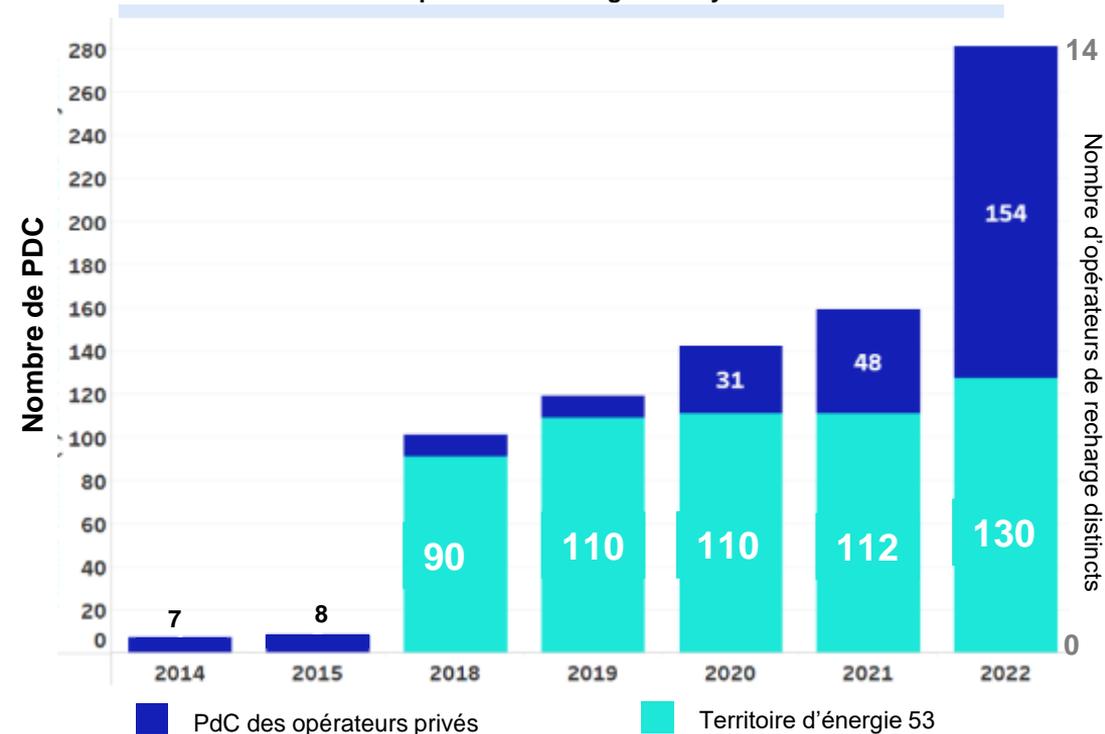
# Objectifs du schéma directeur des installations de recharge de véhicules électriques (SDIRVE)

- Anticiper **fin** de vente des **véhicules** utilisant **énergies fossiles en 2035** et l'augmentation de la vente des véhicules électriques
- Accélérer le déploiement des IRVE publics et privées (infrastructures de recharge pour véhicules électriques), assurer une **cohérence territoriale** et garantir un **accès équitable** sur l'ensemble du territoire
- Définir les priorités de l'action des autorités locales pour parvenir à une offre de recharge suffisante et aboutir à une **offre coordonnée avec les acteurs privés**

# Evolution du déploiement des infrastructures de recharge ouvertes au public

## Opérateurs privés et public

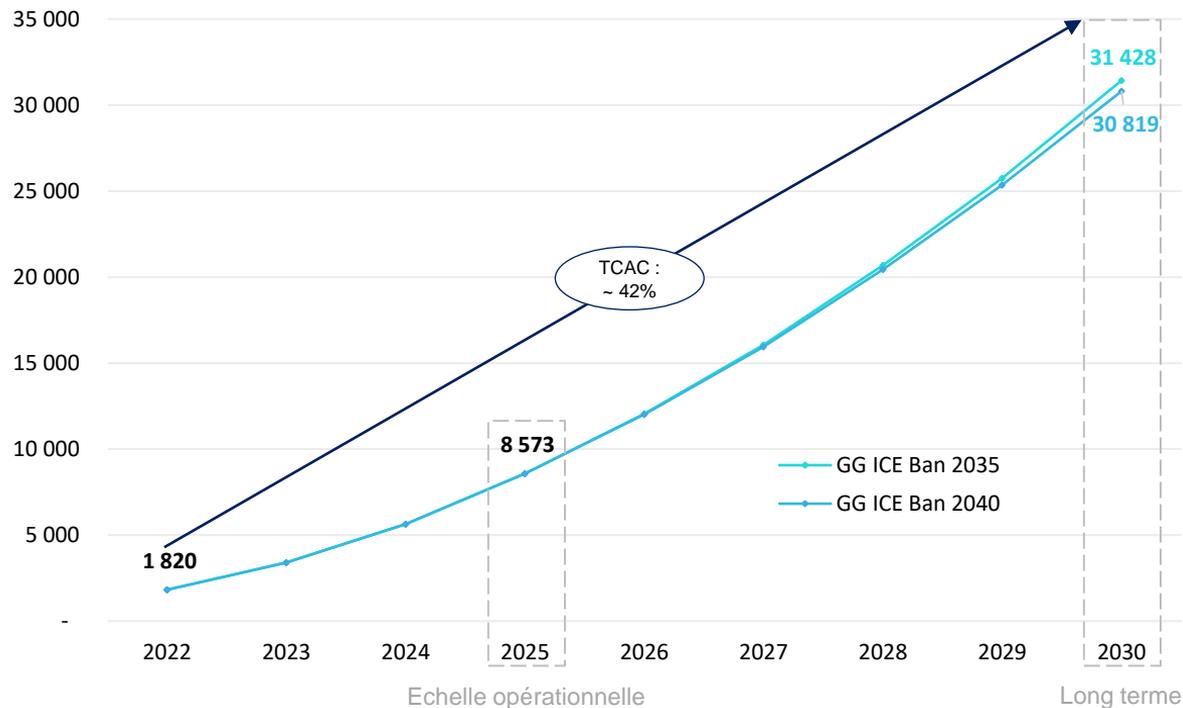
Evolution du nombre de points de recharge en Mayenne



L'année 2022 a vu un nombre important d'opérateurs privés développer leurs activités sur le département, multipliant près de 2 fois le nombre de points de charge accessibles au public.

## Parc de VE estimé sur le département : de l'ordre de 31 k véhicules estimés à horizon 2030. Une multiplication considérable du parc en l'espace de 8 ans (x17 entre 2022 et 2030)

Estimation du parc de VE sur la **Mayenne**



L'estimation du parc de VE en Mayenne est de :

- ~ 8 600 en 2025  
(4,5% du parc VP total)
- ~ 31 000 en 2030  
(16% du parc VP total)

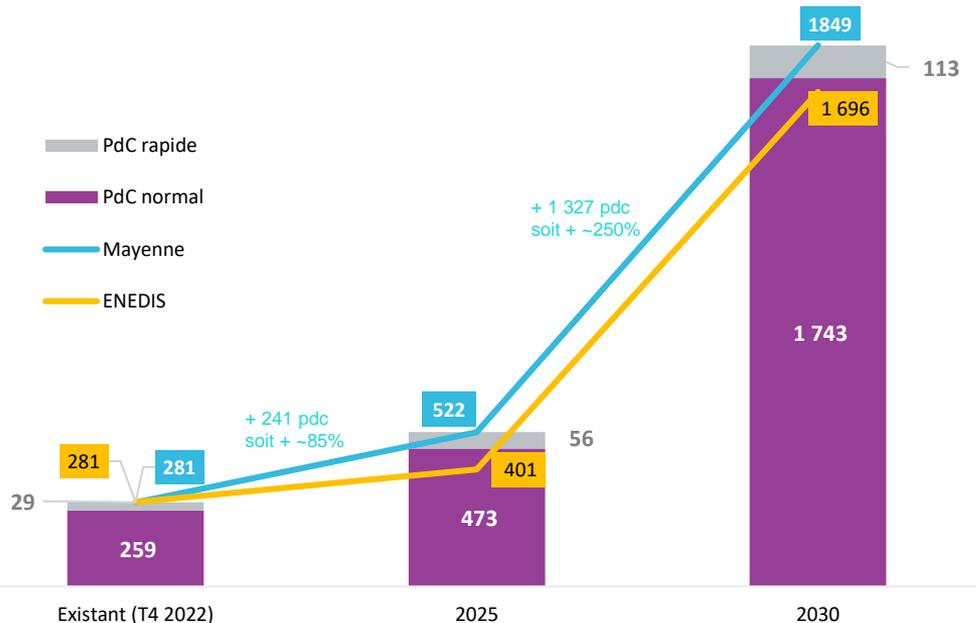
\* Le calcul du taux de pénétration de VE du Département se base sur un parc stable d'env. 196k véhicules particuliers (données 2021).

# Evolution du besoin en Points de charge accessibles au public en Mayenne

## : ~530 PdC en 2025 et ~1850 PdC en 2030

### Opérateurs publics et privés

Evolution du besoin en PdC accessibles au public sur le Département (en #)



#### Points de charge normal :

En 2025 :  
**la moitié des besoins devrait être couverts par le privé** grâce aux contraintes réglementaires (LOM).

En 2030 :  
**Env. 145 PdC supplémentaires devraient être créés par le privé** pour répondre aux obligations réglementaires.

#### Points de charge rapide :

En 2025 :  
 Selon les hypothèses, sur le besoin en 55 PdC rapide, entre 11 (20%) et 16 (29%) serait couvert par les stations services.

En 2030 :  
 A horizon 2030, entre 32 (29%) et 43 (39%).

# Les actions stratégiques à engager pour le TE53



### 3. Lien avec les opérateurs privés

# Objectifs

## Acteurs publics :

- Phase pionnière achevée => relais aux opérateurs privés
- Définition des priorités d'aménagement en concertation et en fonction des besoins des territoire
- Objectif d'équité territoriale (éviter les zones blanches)
- Foncier disponible

## Appel à initiative privée

Mise en concurrence des opérateurs privés pour l'occupation du domaine public en vue de l'installation et l'exploitation des IRVE

## Partenariat gagnant / gagnant

## Objectifs :

- Faciliter et stimuler l'offre privé
- Faire équiper l'ensemble du territoire
- Choisir la meilleure offre pour les mayennais

## Opérateurs privés :

- Fonds d'investissement importants
- Objectif de rentabilité à long terme
- Recherche de foncier



Nécessité d'une bonne communication en amont avec les opérateurs privés

Mobilisation et communication avec les opérateurs privés :

- Manque de visibilité des projets privés : cohérence du SDIRVE et du maillage territorial
- Manque de connaissance des contraintes et des attentes des opérateurs privés pour réaliser un AIP auquel ils peuvent répondre

Ex :

- Durée de la convention d'occupation du domaine public ?

1ers retours : les 1ers AMI d'occupation du domaine public étaient trop courts pour être rentables (8 ans)

Souhaits des opérateurs : 15 ans : 5 ans déficit, 5 ans équilibre, 5 ans bénéfiques

- Identification du foncier :

1ers retours : les opérateurs souhaitent pouvoir faire des propositions

## Solutions en cours

Contacts avec les opérateurs lors du salon des maires, aide des autres syndicats

Lien AVERE Ouest à creuser

Présentation du SDIRVE aux opérateurs privés : 2 dates en visio

=> Créer des opportunités d'échange